



FIG. 1. — VUE PLONGEANTE PARTIELLE DES HABITATIONS DU « CHANTIER NATIONAL » D'ANGLEUR.

## LE « CHANTIER NATIONAL » D'HABITATIONS POUR SINISTRÉS ET L'IMMEUBLE DE L'UNION COOPÉRATIVE D'ANGLEUR-LEZ-LIÈGE

Architectes : Charles CARLIER, Hyacinthe LHOEST, Jules MOZIN (Groupe E. G. A. U., Liège)

### Les habitations du « Chantier national »

Les bombardements de 1944-1945 avaient fait d'Angleur une des communes les plus sinistrées de Belgique.

A l'initiative du Ministère de la Reconstruction, un certain nombre de « chantiers nationaux » ont été créés dans plusieurs centres particulièrement atteints par la guerre. La commune d'Angleur a pu revendiquer en 1948 un droit de priorité pour obtenir sur son territoire l'autorisation d'ouvrir un « chantier national ». Elle a eu la bonne fortune de présenter au service technique du Ministère une parcelle privée à vendre, située dans des conditions particulièrement favorables à la réalisation de ce projet. L'Etat en fit l'acquisition à très bon compte, 225 francs le m<sup>2</sup>, alors que dans

les environs le m<sup>2</sup> à bâtir se payait à cette époque 600 francs et plus. Déjà en 1947, lors du Concours national d'Architecture organisé par le Ministère de la Reconstruction, en vue de la désignation des auteurs de projets de « chantiers nationaux », celui des architectes Carlier, Lhoest et Mozin avait été adopté pour la commune d'Angleur.

### SITUATION GÉNÉRALE

La parcelle de terrain dont disposaient les architectes était située favorablement, car elle se trouvait à deux pas du centre civique et commercial de la commune, desservi par deux lignes de trolleybus le reliant à Liège. Elle était tangente à la route de grande circulation de Liège à la vallée de l'Ourthe, avait une issue de 8,50 m de

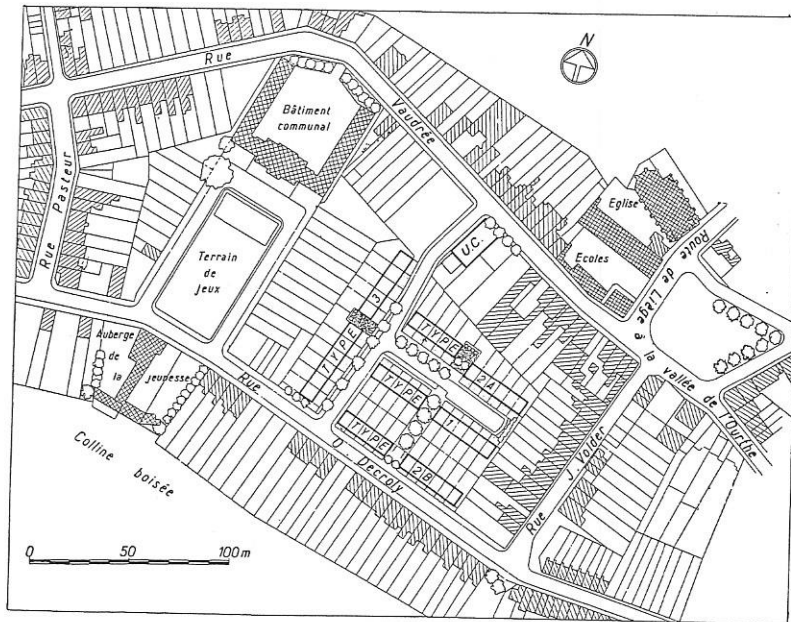


FIG. 2. — PLAN DE SITUATION SCHEMATIQUE.

large à une rue de circulation secondaire, et s'ouvrait sur une longueur de 110 m sur une rue de circulation essentiellement locale (la rue Decroly,

parallèle à la rue Vaudrée et longeant le pied de la colline boisée du Sart-Tilman) (fig. 2).

Les rues Vaudrée et Decroly sont orientées est-ouest, l'issue de l'une au nord et l'autre au sud. Le terrain en contrebas de la rue Decroly est de niveau avec la rue Vaudrée. La rue Decroly étant en pente vers l'ouest, la différence de niveau du terrain plat est d'environ 3 m au point le plus élevé et de 1,50 m au point le plus bas de la parcelle.

Les deux rues existantes contiennent les réseaux d'égouts, gaz, électricité, eau alimentaire, téléphone.

La superficie de la parcelle est d'environ un hectare. Il importait de construire le plus grand nombre de maisons possible pour être acquisés par des sinistrés au moyen de leurs indemnités de dommages de guerre augmentées éven-

tuellement de prêts hypothécaires complémentaires. Le facteur superficie était de peu d'importance, mais il fallait surtout tenir compte du fait que ces logements devaient être en rapport avec la valeur moyenne de leurs indemnités et prêts.

Le programme prévoyait pour chaque habitation : au rez-de-chaussée : un vestibule d'entrée avec vestiaire, wc, un réduit pour vélo et voiture d'enfant, une cuisine et une salle de séjour; à l'étage : deux chambres à coucher, une chambrette, une salle de bain; au sous-sol : buanderie, cave à provisions et cave à charbon (fig. 4 à 6).

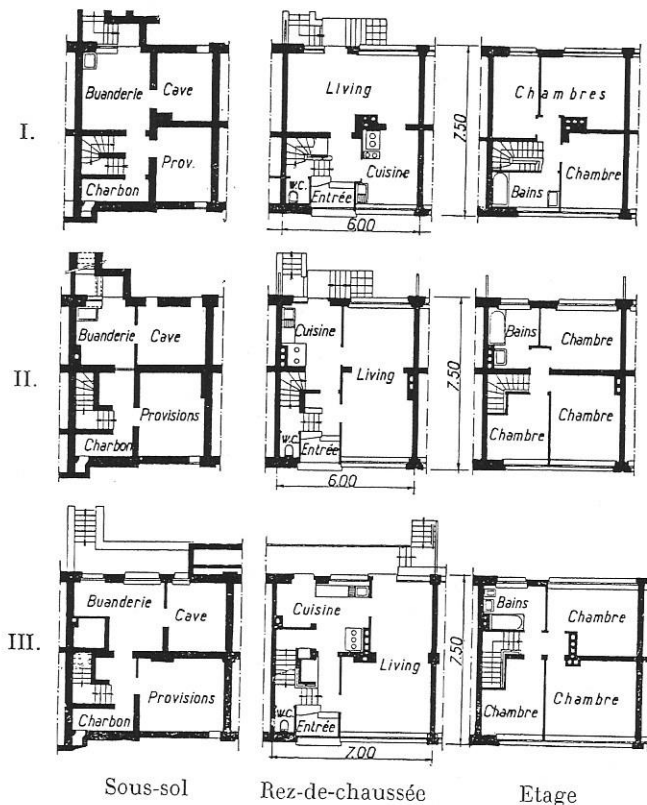


FIG. 4, 5 et 6. — PLANS-TYPES D'HABITATIONS. Le type II ne diffère du type I que par les différences de niveau de terrain.

#### PLANS-TYPES

La première recherche consista en l'élaboration d'un plan schématique d'un type minimum d'habitations répondant au programme ci-dessus défini, afin de déterminer la surface bâtie optimale au sol.

Ce schéma détermina une surface bâtie de 45 m<sup>2</sup> environ avec une largeur de façade de 6,00 m, largeur en-dessous de laquelle les auteurs de projet ne désiraient pas descendre (fig. 4 et 5).

Devant les demandes formulées des sinistrés ayant des indemnités plus importantes, un type d'habitation d'une surface bâtie de 52,50 m<sup>2</sup>, soit 7 m de façade et 7,50 m de profondeur, fut créé (fig. 6, type III).

Cette profondeur de 7,50 m pour les divers types a été volontairement adoptée de manière à uniformiser les gabarits des pignons et des toitures.

FIG. 7. — LES HABITATIONS D'ANGLEUR. Vue montrant, à droite, la façade vers jardin et, au fond, la façade sur rue d'une des groupes. Remarquer les cloisons de séparation, en plaques d'Eternit ondulé sur châssis en fer U; elles sont peintes de couleurs vives, différentes par groupes de maisons.



## RÉALISATION

Après avoir évalué qu'il fallait environ trois quarts d'habitations normales et un quart d'habitations plus grandes, on est arrivé à placer 45 maisons dans des conditions d'ensoleillement et de dégagements souhaitables. Des distances entre les façades tant sur rue que vers les jardins de 23 m, 20,40 m, 18,50 m, ont pu être ménagées, soit plus de deux fois la hauteur des maisons, du pied au faite de la toiture.

Afin d'éviter la monotonie des enfilades des façades, les constructions ont été réparties en groupes de cinq à six unités séparées par des espaces libres publics de 6 à 8 m de largeur.

L'issue de la rue Vaudrée fut reliée à la rue Decroly par une rue en pente très légère comportant une voirie de 6 m et des trottoirs de 1,50 m. En son milieu s'est greffée une voie de pénétration en « pipe » desservant le cœur du nouveau quartier résidentiel. Par suite des différences de niveau, ces deux rues ont été projetées sur remblai, au-dessus du niveau naturel du terrain.

La « pipe » fut reliée à la rue Decroly par un raccourci pour piétons pourvu d'escaliers. Des terre-pleins furent prévus entre

les trottoirs et les zones de recul pour le placement ultérieur des arbres de position. Il en résulta des décalages d'alignement contribuant à une bonne ordonnance et coopérant à l'esthétique d'ensemble.

La profondeur des parcelles fut déterminée en fonction de l'emprise de la voirie et de l'espace entre les constructions préalablement implantées sur le terrain pour répondre aux conditions optima d'ensoleillement. Il en résulta une profondeur totale de parcelles d'une vingtaine de mètres déterminant des surfaces de 120 m et 150 m environ avec, dans chaque cas, une zone de recul.



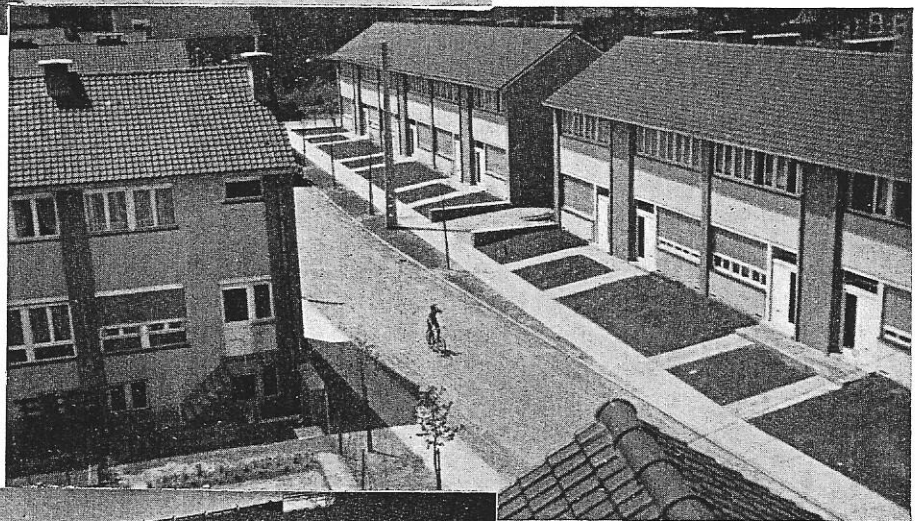
FIG. 8. — VUE D'ENSEMBLE D'UN GROUPE. Remarquer l'originalité des pilastres de renfort, en briques de Kleinspauwen (briques jaunes de parement). Les allèges de fenêtres, de belles proportions, sont revêtues d'un enduit à grains fins (Chromolith) d'un blanc cassé (ivoire).





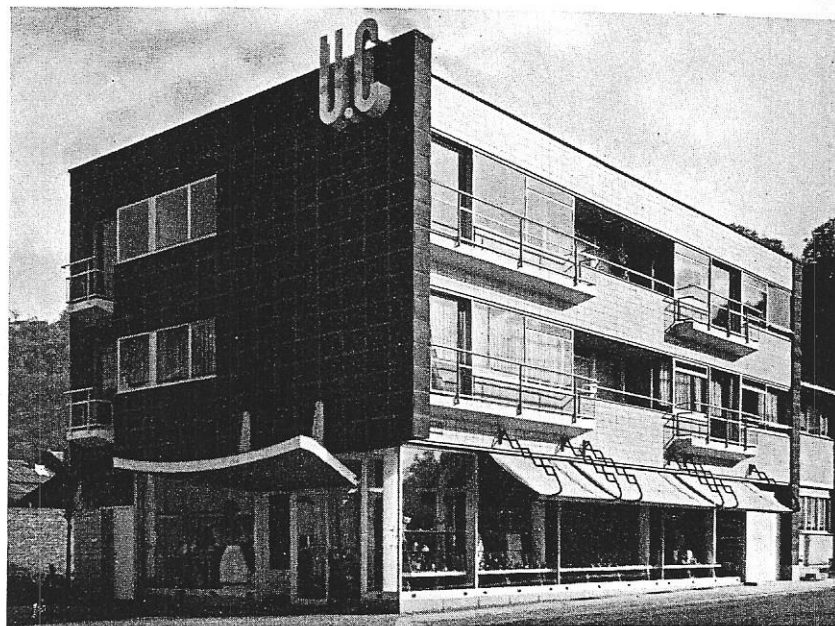
Il fallait également déterminer les niveaux des rez-de-chaussée. Pour répondre aux désirs de la majorité des sinistrés, la buanderie devait se trouver au niveau des caves. Afin d'éviter à la ménagère des parcours fatigants et inutiles, les buanderies furent placées, suivant possibilités, de niveau avec le jardin ou avec une cour basse à demi-enterrée et accessible du jardin par quelques

FIG. 9, 10 et 11. — DIFFÉRENTS ASPECTS DES HABITATIONS DU « CHANTIER NATIONAL » D'ANGLEUR. *Heureuse disposition des baies, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage, qui donne à l'ensemble unité et harmonie. Harmonie également dans les détails : seuils des fenêtres en schiste ardoisier poli, seuils des portes en pierre de taille sciée. Harmonie enfin dans les couleurs : noir des toitures, jaune mat des briques, ivoire des enduits, blanc des menuiseries.*



marches seulement. C'est la raison pour laquelle les rez-de-chaussée sont tous surélevés par rapport aux trottoirs et les zones de recul en pente vers la rue. Cette solution, en plus de l'emplacement rationnel de la buanderie, donne des avantages incontestables et notamment une vue plongeante sur la rue et sur le jardin de l'intérieur; de l'extérieur, impossibilité pour le passant de plonger du regard à l'intérieur de l'habitation et enfin meilleure esthétique de la rue.

FIG. 12. — L'IMMEUBLE DE L'UNION COOPÉRATIVE. Vue d'ensemble. Au fond et à droite, les dernières maisons du « chantier national ».



### L'immeuble de l'Union Coopérative

Situé à proximité des groupes d'habitations que nous venons de décrire, le bâtiment de l'Union Coopérative occupe une parcelle de 19,50 m  $\times$  11,00 m à l'angle des rues Vaudrée et du Prince-Régent. Pour établir le projet, les architectes ont tenu compte de la circulation routière, importante pour la première et plutôt locale pour la seconde. D'autre part, le nouveau chemin de raccordement de la cité résidentielle assure une circulation intense des piétons dans la rue du Prince-Régent, ce qui justifie le développement des vitrines.

La rue Vaudrée étant au nord il était logique de

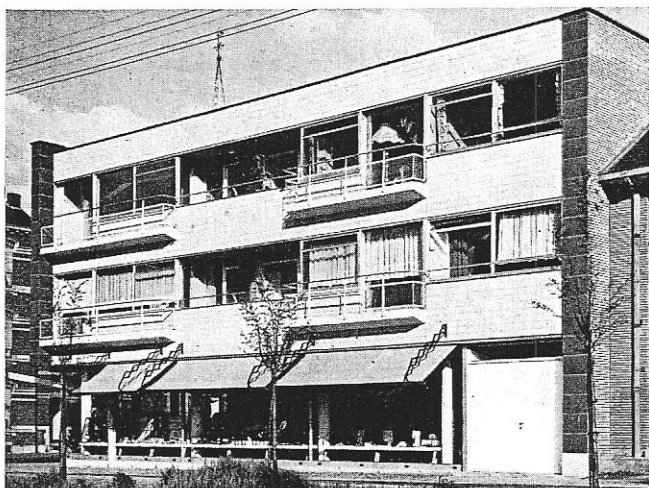


FIG. 13. — LA FAÇADE OUEST de l'Union Coopérative.

situer la boucherie de ce côté. Le programme comportait en outre un magasin d'alimentation avec ses annexes, placé vers l'ouest, sur la rue du Prince-Régent. Aux étages deux appartements composés chacun d'un living, de deux chambres à coucher avec salle de bains, d'un hall et d'une cuisine. Un petit bureau pour le gérant est situé au premier étage.

Dans le sous-sol, les architectes ont disposé les caves particulières des locataires, la chaufferie avec les soutes à charbon et les réserves du magasin. Le déballage a été situé du côté de la rue du Prince-Régent afin de permettre le stationnement des camions sans entraver l'importante circulation de la rue Vaudrée. Il était logique alors de situer l'entrée des appartements du côté de cette dernière. Le personnel du magasin qui accède par le hall d'approvisionnement trouve à sa disposition des installations sanitaires, vestiaires et un petit réfectoire éclairés par lanterneau en béton translucide et ventilés grâce aux vasistas placés dans ses caissons.

#### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Le bâtiment est réalisé en ossature de béton armé avec les hourdis nervurés, solution qui permet le libre cloisonnement des locaux en matériaux légers. Remarquons le bel effet obtenu par la disposition de colonnes au rez-de-chaussée, en retrait de l'alignement de la façade, permettant d'obtenir une surface de glaces ininterrompue.

Les châssis et portes extérieures sont exécutés en



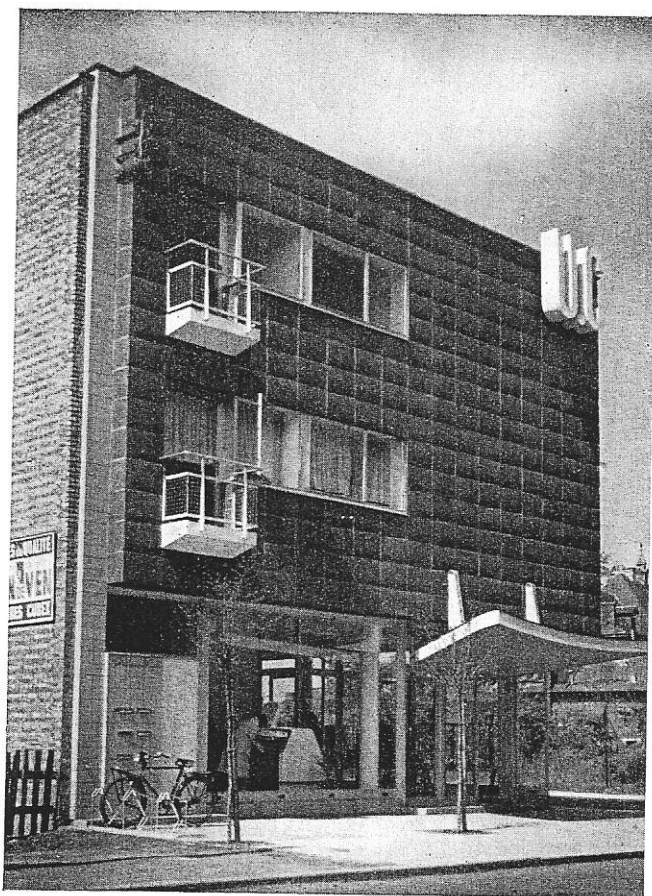


FIG. 14. — DÉTAIL DE FAÇADE de l'immeuble de l'Union Coopérative. Remarquer l'auvent de la boucherie, traité dans la note de l'architecture très moderne de ce bâtiment.

profils spéciaux de métal anticorrosion aluminé, de même que les mains courantes des garde-corps des terrasses.

La vitrerie des façades est en glaces polies. La cage d'escalier et le réfectoire sont éclairés par des dalles thermiques de béton translucide. Signalons que les étalages côté ouest rue du Prince-Régent sont protégés de stores extérieurs, système à parallélogramme.

#### AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Les pavements du magasin avec ses dépendances, l'escalier, cuisine, salle de bains et les dégagements des appartements sont en granito. Les joints de dilatation sont formés par des lamelles de cuivre remplaçant les traditionnels carrelés de céramique.

Pour le hall d'approvisionnement on a utilisé les dalles très résistantes (Durodal). Quant aux

terrasses-balcons on a fait emploi des dalles de fabrication tchécoslovaque (« Slavik »).

L'isolation des planchers des appartements dont le revêtement est constitué de balatum, de lino ou de caoutchouc au choix des locataires a été exécuté de la manière suivante :

1. Sur le béton armé, il a été coulé une couche de 10 à 12 mm d'épaisseur d'émulsion de bitume et de sciure de bois.

2. Sur cette couche, il a été étendu un béton de Bims de 5 cm d'épaisseur.

3. Sous les nervures de béton armé, il a été fixé des plaques « Héaklith » sur lesquelles le plafonnage a été exécuté.

Toutes les portes intérieures sont du type standard pleines et unies en « Okumé » vernies.

Quant au plafond du magasin il a été exécuté en « Menuiserie ».

Les garde-corps d'escaliers intérieurs sont en fer forgé.

Les tablettes de fenêtres et les devantures de cheminées sont en marbre Travertin Romain.

#### FAÇADES

Les deux façades traitées dans une note résolument moderne, mais différente, semblent résulter logiquement du plan; la façade nord comporte une partie pleine qui met en relief l'auvent supporté par une charpente métallique suspendue à deux consoles en tôles soudées. Le plafond de l'auvent est exécuté en lattes de sapin naturel verni. Les lettres de l'enseigne sont en tôle soudée métallisée (fig. 14).

Les architectes ont arrêté leur choix pour le revêtement de cette façade sur les dalles de terre cuite naturelle et sablée de provenance de Courtrai. Ils ont obtenu ainsi du côté de la rue Vaudrée une composition architecturale à caractère publicitaire et commercial. Pour la façade ouest, exposée aux pluies, le revêtement a été exécuté en dalles plus petites de grès ingélic (fig. 13).

\*  
\*\*

Le Chantier national d'Angleur et le bâtiment de l'Union Coopérative sont des œuvres intéressantes des architectes Carlier, Lhoest et Mozin (groupe Egau de Liège) qui manient l'art de bâtir avec une compétence particulière, en observant des nuances qu'il nous plaît de souligner ici.

L. DE NEUVILLE,  
Architecte.